

DES MERVEILLES DE COTE D'IVOIRE INSCRITES AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO OU AU PATRIMOINE NATIONAL DE COTE D'IVOIRE

De nombreux sites inscrits mais en danger, des propositions pour l'Attiéké

La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO est un texte juridique qui a été adopté le 16 Novembre 1972. Il engage formellement les Etats signataires à protéger le patrimoine mondial. En février 2025, 196 pays sont signataires de cette Convention.

La Côte d'Ivoire a officiellement ratifié la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel le 9 janvier 1981 et le premier site protégé du pays l'a été en 1981.

A ce jour, la Côte d'Ivoire a obtenu, avec fierté, les inscriptions suivantes au patrimoine mondial de l'UNESCO.

1981 : La réserve naturelle intégrale du Mont Nimba

1982 : Le parc national de Taï

1983 : Le Parc National de la Comoé

2012 : La ville historique de Grand-Bassam

2021 : Les mosquées de style soudanais du nord ivoirien

2024 : L'attiéké

Quand on connaît le long processus qui permet d'aboutir à ces reconnaissances internationales, on peut tirer une légitime fierté de savoir que notre pays propose au monde des réalités de sa richesse culturelle et naturelle.

Dans sa volonté de préservation du patrimoine historique national, le gouvernement ivoirien a pris deux décrets importants en 1991 :

- Décret n°91-186 du 27 mars 1991 portant classement des monuments historiques de la ville d'Abidjan
- Décret n°91-187 du 27 mars 1991 portant classement des monuments historiques et du jardin botanique de Bingerville

Revenons aux inscriptions au patrimoine mondial de l'UNESCO pour faire les analyses suivantes :

- On remarque d'abord que les premières inscriptions, à savoir celles des années 1981 à 1983 ont été nombreuses, preuve du volontarisme des autorités du pays de cette époque pour faire connaître notre riche patrimoine. Entre 1983 et 2012, ce fut le statu quo.

- Si les premières inscriptions concernaient des parcs naturels, depuis 2012 l'accent est mis sur la culture.

Enfin, nous notons que les autorités ivoiriennes sont toujours actives afin d'inscrire d'autres merveilles de notre pays au patrimoine mondial. Il s'agit entre autres :

- Du Parc national des îles Ehotilés
- Des savoirs faire du tissage des pagnes

En attendant ces futures inscriptions, examinons l'état de ce patrimoine inscrit à l'UNESCO pour voir si ces reconnaissances internationales ont impulsé quelque chose de nouveau. Ensuite, nous allons voir ce qu'il en est pour les inscriptions au patrimoine national et enfin nous parlerons du problème de la dernière inscription au patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO à savoir l'attiéké qui devrait bénéficier d'une meilleure visibilité.

Gérard Denizet

le patrimoine mondial

un héritage à préserver



PETITE ENCYCLOPÉDIE

© LAROUSSE

I – Des sites en danger malgré leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

La réserve naturelle intégrale du Mont Nimba (*inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO en 1982*) est une réserve située aux confins de la Guinée, du Liberia et de la Côte d'Ivoire, au pied du Mont Nimba. Cette forêt dense recèle d'une flore et d'une faune particulièrement riches. Cette réserve est la toute première de l'Afrique Occidentale Française car elle a été classée depuis le 13 décembre 1943 puis mise en réserve intégrale le 9 Juillet 1944. La colonisation a donc son rôle dans la classification de cette réserve. Cette réserve dispose d'une originalité et d'une diversité de peuplement animal et végétal des plus notables, non seulement pour l'Afrique de l'Ouest, mais aussi pour tout le continent africain.

Au niveau de la faune, la réserve abrite plus de 317 espèces de vertébrés dont 107 mammifères et plus de 2 500 espèces d'invertébrés. Plusieurs de ces espèces sont endémiques du Mont Nimba. Notamment les deux espèces de crabes d'eaux douces *Liberonates lugbe* et *Liberonates nimba*, ainsi qu'une espèce rare de libellule (*Paragomphus kiautai*).

Les espèces menacées comme le *Micropotamogale* du Mont Nimba (*Micropotamogale lamottei*), l'unique crapaud vivipare de

mont Nimba (*Nimbaphrynoides occidentalis*) et les chimpanzés (*Pan troglodytes verus*) qui se servent de pierres comme outils, s'y trouvent également. Sans compter une richesse en chauve-souris du mont Nimba évaluée à 97 espèces dont fait partie la chauve-souris *Hipposideros lamottei*.

La flore de la réserve est très importante avec une forêt dense couvrant la base du massif jusqu'à 1 000 m d'altitude, remplacée plus haut par une forêt montagnarde riche en épiphytes (plantes qui poussent sur d'autres plantes, généralement sur les troncs ou les branches des arbres, sans les parasiter).

La plus grande menace de cette réserve reste les nombreux projets d'exploitation minière qui y sont envisagés. Trop peu de nos compatriotes connaissent cette réserve pourtant mondialement citée et reconnue.

Véritable « château d'eau » avec une cinquantaine de sources entre la Côte d'Ivoire et la Guinée, la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba est dominée par une chaîne de montagnes qui culmine à 1 752 m d'altitude au Mont Nimba. Les pentes de celui-ci, couvertes de forêt dense en contrebas d'alpages à graminées, regorgent d'une flore et d'une faune particulièrement riches en espèces endémiques. Couvrant une superficie totale de 17 540 ha, dont 12 540 en Guinée et 5 000

en Côte d'Ivoire, le bien est intégré dans le domaine public des deux Etats.

Cette réserve dispose d'une originalité et d'une diversité de peuplement animal et végétal des plus remarquables, non seulement pour l'Afrique de l'Ouest, mais aussi au niveau de tout le continent africain.





Le Parc National de Taï (*inscrit en 1982*) a lui aussi une histoire coloniale. C'est l'un des derniers vestiges de forêt primaire. En 1926, il était parc refuge. En 1933 il est devenu une réserve spéciale de faune, en 1955, forêt classée et finalement en 1956 réserve intégrale pour la faune et la flore. On y dénombre :

- 234 espèces d'oiseaux dont 15 d'intérêt mondial (par exemple la pintade à poitrine blanche, la chouette-pêcheuse rousse, la picatharte (ou *corvus picathartes*, aussi appelé oiseau roc ou corbeau de roche. C'est un oiseau rare et emblématique d'Afrique de l'Ouest, notamment présent en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria, en Sierra Leone, et parfois au Ghana). Les familles les mieux représentées sont (les «rapaces», les Alcedinidae – les martins-pêcheurs et martins-chasseurs), et les Bucerotidae ou calaos.
- 50 espèces d'amphibiens
- 63 espèces de reptiles
- 140 espèces de mammifères (chiroptères, ongulés, carnivores, rongeurs, insectivores, primates)

Mais aujourd'hui ce parc est menacé. Le braconnage fait des ravages, de même que le commerce d'ivoire et le trafic d'espèces rares. Des pans entiers de la forêt ont été détruits, des villages y ont grandi et prospéré dans cet espace pourtant réservé.



Le Parc National de la Comoé (*inscrit en 1983*) dérive lui aussi de la période coloniale car depuis 1926 son caractère particulier avait été mis en lumière. En 1953 il prendra le nom de Réserve de Bouna. Il est de loin la plus grande réserve naturelle de toute l'Afrique de l'Ouest et le plus beau sanctuaire de la biodiversité ouest-africaine. On y trouve des singes babouins, patas, vervets, des antilopes bubales, des hippopotames, des cobes de Buffon, des ourébis (petite antilope africaine, discrète et gracieuse), des phacochères, des buffles, des hippopotames et des éléphants qui sont badgés pour être facilement localisés. Dans les années 1960, chaque nuit, on y

entendait rugir le lion et feuler le léopard. En outre, il abrite les trois espèces existantes de crocodiles d'Afrique (crocodile du Nil, faux-gavial d'Afrique, et crocodile nain) de même que de nombreux oiseaux migrateurs.

En 2003, le Parc national de la Comoé a été déclaré site du patrimoine mondial en péril essentiellement à cause du braconnage. Depuis 2017, il a certes été retiré de la liste des sites en péril, mais il demeure toujours menacé.



La ville historique de Grand-Bassam (*inscrite le 1^{er} juillet 2012*) a été retenue au Patrimoine mondial pour l'exemple urbain colonial que cette ville représentait. La ville suit une classification par quartiers spécialisés dans le commerce, l'administration, l'habitat européen et l'habitat autochtone. Si la ville a gardé son caractère attractif c'est essentiellement pour les

activités balnéaires et touristiques. De trop nombreux bâtiments coloniaux ne sont toujours pas restaurés, de sorte que cette inscription au patrimoine mondial a un gout d'inachevé.



Les mosquées de type soudanais du nord ivoirien
(inscrites le 27 juillet 2021). Ce sont en réalité huit (8) mosquées

qui ont fait leur rentrée dans le cercle fermé des reconnaissances mondiales. Il s'agit des mosquées de :

- Tengrela
- Kouto
- Sorobango
- Samatiguila
- Nambira
- Kong 1
- Kong 2
- Kaouara

Ce sont des mosquées construites en terre crue avec une architecture originale. Mais la plupart d'entre elles, ont subi les affres du temps et méritent d'être réhabilitées.



II – Des inscriptions au patrimoine national

Trop peu de nos compatriotes le savent, il existe ici en Côte d'Ivoire un patrimoine national sensé être protégé.

Depuis le 27 Mars 1991 certains monuments et bâtiments ont été identifiés comme faisant partie du patrimoine national.

On peut les citer par ville :

Abidjan :

- Anciens bureaux des Finances
- Anciens bureaux des Services Administratifs
- Ancienne Résidence du Secrétaire Général du Gouvernement
- Ancien Trésor
- Anciens bureaux des Domaines et Enregistrements
- Pavillons à étage affectés à l'époque coloniale au logement des fonctionnaires européens
- Ancien bureau du service des domaines urbains
- Ancienne Résidence du Président du Conseil Economique et Social
- Anciens bureaux de la Fonction Publique et actuels bureaux de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires
- Bâtiment annexe de la Fonction Publique, anciens logements du personnel européen

- Cité de l'ancienne RAN, actuel SICF composée de 30 maisons d'habitation et située près de la Présidence de la République
- Ensemble de 8 logements dévolus à l'habitation de cheminots européens localisé entre l'immeuble BORG et le Camp Galliéni
- Bureaux de la Direction Générale de l'Ex-RAN
- Bureaux annexes manutention de l'actuelle SICF
- Collège Notre Dame des Apôtres du Plateau
- Ancienne Résidence du Grand Chancelier
- L'Imprimerie Nationale et ses dépendances
- 4 maisons servant de bureaux aux Vice-Présidents de l'Assemblée Nationale
- Les anciens bureaux du Président de la République
- Résidence de l'Officier Général de la Gendarmerie sise près de l'ex-bureau du Président de la République
- Maison des anciens combattants du Plateau
- Sculpture de Leygues érigée place de la République et baptisée « la belle africaine »
- Ancienne Résidence d'Etat-Major du Camp Galliéni
- Centre de transfusion sanguine à Treichville
- Phare de Port-Bouët
- Locaux de l'Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux (IRHO) à Port-Bouët

- Locaux de l'Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux à la Mé
- Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer
- Locaux de l'Institut de la Recherche sur les fruits et agrumes
- Locaux de l'Institut de Recherche sur le caoutchouc



Adiaké

- Le Parc National des Iles Ehotilé



Bingerville

- Ancien Palais du Gouverneur
- Bâtiment servant de résidence et de bureaux au sous-préfet
- Ancienne Ecole Primaire Supérieure (EPS) et actuel Lycée des Garçons de Bingerville
- Hôpital Général
- Les bureaux de l'Inspection de l'Enseignement Primaire
- L'Ecole Militaire Préparatoire Technique de Bingerville (EMPT)
- L'ancien Cercle des Fonctionnaires Africains
- Locaux de l'Institut de Recherche sur le café et le cacao
- Musée Combes
- Campement administratif
- Collège mixte, collège des jeunes filles
- Le Monument aux morts
- Le Jardin Botanique



Grand-Bassam

- Ancienne Résidence du Gouverneur
- L'Ancien Palais de Justice
- Phare
- Ancien Hôtel des Postes
- Ancien marché
- Mairie
- Ancienne Maison du Trésor
- Ancienne Direction des Douanes
- Ancien Centre Culturel Français
- Ancien siège de la Banque Commerciale d'Afrique
- Ancien Hôtel de France
- Ancien siège de la CFAO
- Ancien siège de la Compagnie Française de Côte d'Ivoire
- Ancienne Chambre de Commerce
- Ancien Cercle des Fonctionnaires dit le Pavillon Rose
- Ancienne Ecole Régionale
- Ancienne Sous-Préfecture
- Anciens bureaux de la Compagnie des Chargeurs réunis
- Bureaux des Eaux et Forêts
- Bureaux de la section du Tribunal
- La Prison Civile

- Monument Treich-Laplène
- Résidence du Sous-Préfet
- Coopérative des Artisans d'Art
- Centre de Vannerie
- Secteur des Travaux Publics
- Collège Moderne
- Ancienne école Verdier
- Ancienne Ecole de France 3
- Place de l'Abissa
- Monument Sider et Grolot
- La forêt sacrée
- Pont de la Victoire



Kong

- Grande Mosquée de Kong
- Petite Mosquée de Kong
- Ancienne case de Félix Houphouët-Boigny
- Ancien marché
- Dâ-Bâ
- La case de Louis Gustave Binger
- Tombe de Moskovitch



A la lecture, on se rend bien compte que la liste est vraiment longue et exhaustive. Mais dans la réalité qu'est ce qui est fait pour la préservation de ces bâtiments pourtant bel et bien inscrits au patrimoine national ? Bien souvent par manque de moyens, ces bâtiments n'ont que leur inscription au patrimoine national comme couverture. A titre d'exemple, le palais du gouverneur de Bingerville qui date de 1912, pourtant l'un des plus grands bâtiments historiques de notre pays n'a vu sa réhabilitation qu'en 2019 par Une banque privée. J'ai personnellement constaté que le monument aux morts de Bingerville a été tout simplement détruit alors qu'il figure bien sur la liste du patrimoine national. De vous-mêmes, à la lecture de la liste, vous pourrez constater que faute de moyens, plusieurs de ces bâtiments sont littéralement orphelins et ont vraiment besoin de réhabilitation ou d'entretien.

C'est donc fort de ces différentes expériences relatives aux inscriptions au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et au Patrimoine national que je sonne l'alarme pour notre dernier né des inscriptions, l'Attiéké.

III – Que faire pour l’attiéké ?

(Inscrite au patrimoine de l’UNESCO le 5 décembre 2024)



Comme on l’a vu l’inscription au patrimoine mondial de l’UNESCO, même si elle peut être un motif de légitime fierté, elle ne garantit pas un avenir radieux. Elle doit s’accompagner de mesures concrètes et volontaristes. Les nombreux exemples que j’ai énumérés attestent bien que l’inscription toute seule ne suffit pas.

C’est la raison pour laquelle je me suis permis d’explorer des pistes de solutions et de propositions pour l’attiéké afin que ce mets si prisé des ivoiriens, ne viennent pas s’ajouter lui aussi aux inscriptions sans lendemain.

Dans une publication précédente, j'avais fait des propositions. J'ai pris le temps de les affiner et de les mettre à jour. Je vous les propose en un panel en 10 points.

1 – Faire du **5 Décembre** une date nationale formelle et dédiée à l'attiéké et organiser ce jour-là, des conférences, des rencontres de producteurs, des concours culinaires, bref des occasions de montrer ce qui se fait pour et avec l'attiéké. A l'instar de la date du 15 Novembre instituée comme une journée nationale de la Paix, la journée nationale de l'attiéké ne sera pas fériée mais sera une date repère que tous les ivoiriens intégreront. Nous avons aussi des journées dédiées aux arbres et il serait judicieux d'envisager donc une journée nationale de l'attiéké.

2 – Proposer l'attiéké à tous les menus des réceptions officielles, dans les internats et structures publiques. En liaison avec les organismes du Tourisme national, la promotion de l'attiéké sera assurée. A bord des avions de la Compagnie Nationale Air Côte d'Ivoire, l'attiéké sera proposé systématiquement aux passagers dans les menus. Dans les hôpitaux, les écoles militaires, aux diners officiels offerts par les administrations publiques, l'attiéké sera proposé en menu. L'Etat devra montrer l'exemple et susciter ce même volontarisme aux structures privées pour la promotion de l'attiéké.

3 – Systématiquement offrir de l’attiéké à tous les visiteurs officiels dans notre pays. Comme il est de coutume en pays Krou d’offrir un morceau de cola et du piment aux visiteurs à titre « d’akwaba », l’opportunité d’offrir de l’attiéké deviendra une réalité permanente dans notre pays. De même que systématiquement aux visiteurs on propose de l’eau à boire, l’attiéké pourrait venir s’inscrire dans ce rituel typiquement ivoirien.

4 – Promouvoir toutes les littératures et productions audio visuelles autour de ce mets. Dans ces documents toutes les explications autour de la fabrication de l’attiéké seraient mises à la disposition du grand public, vulgarisant ainsi ce mets.

5 – Faire des recherches scientifiques sur les qualités de l’attiéké et ses vertus pour le corps humain. Fait à base de manioc, l’attiéké a des vertus et des qualités nutritives que des recherches peuvent mettre en évidence, participant ainsi à sa vulgarisation et sa promotion. Ces recherches doivent être approfondies de sorte à catégoriser les provenances de l’attiéké en fonction de la qualité du manioc utilisé. Cela pourrait aboutir à des dénominations de terroirs singuliers liés à l’attiéké. C’est bien ce qui se fait pour le vin en France où les terroirs sont bien définis et caractérisés.

6 – Valoriser tous les métiers autour de la fabrication de l’attiéké depuis la culture du manioc, au séchage, à la presse, et au conditionnement. Les moderniser en étudiant les techniques pouvant améliorer les rendements et l’efficacité dans la fabrication de l’attiéké.

7 - Pourquoi ne pas envisager un Centre National dédié à l’Attiéké. Ce centre serait tout spécialement chargé de faire la promotion de l’attiéké au niveau national et international. Grâce à une politique hardie, intelligente et ciblée ce Centre serait la clé de voute du système international de reconnaissance de l’attiéké.

8 - Favoriser son expansion dans le monde entier avec pour premières cibles les pays africains. En second rideau, on pourrait cibler les états tels la Chine, le Japon et ceux d’Europe qui ont un fort potentiel attractif. Les chiffres des exportations de l’attiéké en dehors de notre pays deviendraient alors de vrais indicateurs de notre dynamisme et de notre volonté d’accompagner véritablement la décision du 5 décembre 2024.

9 – La notion de terroir peut s’appliquer aussi à l’attiéké. Pour rappel, le concept de terroir tel que défini par l’UNESCO, est un espace géographique délimité à partir d’une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs de savoirs et de pratiques fondés sur un

système d'interactions entre le milieu naturels et les facteurs humains. Dans le cas de l'attiéké, il s'agira d'une région d'où va émaner la production en fonction du sol, des techniques de cultures et de préparation propres. L'attiéké issu de ce terroir recevrait alors une reconnaissance officielle à travers une appellation d'origine, exactement comme cela se fait pour le vin. On se met donc à envisager un Attiéké de Toumodi, ou de Yamoussoukro etc... Avec une belle campagne promotionnelle, notre mets national gagnera alors en visibilité et en modernité.

10 – Prospector au niveau mondial de nouvelles opportunités pour la promotion de l'attiéké. On peut se mettre à rêver d'un destin de l'attiéké comme les nems, les pizzas qui pourtant sont des repas venus de pays lointains mais qui se sont imposés partout dans le monde.

Ces quelques propositions visent à ne pas cantonner seulement l'attiéké en une inscription à l'UNESCO mais d'en faire un phare, une lumière à partir de laquelle tous les ivoiriens se reconnaîtraient. L'inscription au Patrimoine de l'UNESCO est une bonne étape mais elle n'est pas toujours suffisante, il faut la compléter par un marketing des plus hardis afin de construire une véritable valeur ajoutée à l'attiéké.



En conclusion, nous avons examiné les inscriptions au patrimoine mondial de l'UNESCO et en avons présenté les atouts pour notre pays. Cette reconnaissance internationale à saluer et à mettre au crédit de nos autorités, ne nous ont pas réellement mis sur le chemin de la totale et pleine capacité d'entretien et de maintenance en état de nos richesses naturelles. Il en est de même pour les bâtiments inscrits au patrimoine national. L'attiéké peut nous montrer la bonne voie à suivre pour permettre la valorisation des inscriptions.

Ecrit par le Général à la retraite Assamoua Guiézou

Avec la contribution du Colonel Major à la retraite Yao Yao Jules